



E=BIM JUNIORS N°3

LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Petit quiz sur le harcèlement

Source : CDI collège Pasteur (Caen) - 10/2018

1 - Le harcèlement, c'est :

- A Un jeu.
- B Une pratique qui consiste à nuire, faire du mal ou blesser un camarade.

2 - Dans un collège, en moyenne, quel est le pourcentage d'élèves harcelés

- A 64 %
- B 10 %
- C 3 %

3 - Comment s'appelle le harcèlement via Internet ?

- A Ciboharcèlement.
- B Cyberharcèlement.
- C Ordiharcèlement.

4 - Si un camarade se fait embêter, c'est qu'il ne sait pas se défendre :

- A Oui, c'est sûr.
- B Non, ce n'est pas si simple que ça.

5 - Que dois-je faire si un de mes camarades subit des violences à l'école ? (plusieurs réponses possibles)

- A Ne rien faire, il va se défendre tout seul.
- B Aller le voir, lui parler et l'aider à en parler autour de lui.
- C Attendre que quelqu'un aille peut-être le voir et l'aider.
- D Avertir les enseignants ou d'autres élèves, comme les délégués de classe, qui pourront l'aider.

6 - Je me fais harceler. Que puis-je faire ? (plusieurs réponses possibles)

- A En parler à un adulte, un professeur ou quelqu'un de ma famille.
- B Je me défends tout(e) seul(e).
- C J'appelle un numéro d'urgence pour avoir des conseils.
- D Je suis trop fort(e) pour que quelqu'un me harcèle.



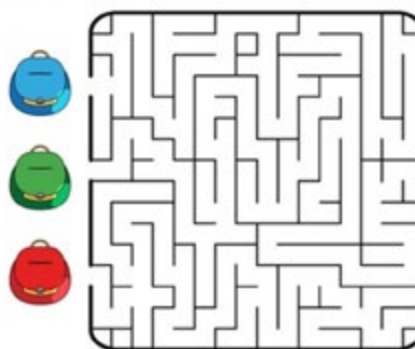
Source : SNUipp-FSU



Le labyrinthe de l'école



Quel sac amène à l'école ?



Source : Un anniversaire en Or

7 - Quel numéro peut-on appeler si on est témoin ou victime de harcèlement scolaire ?

- A 32300
- B 3020
- C 8102

8 - Le harcèlement scolaire est l'affaire de tous, tout le monde peut être concerné.

- A Bof, ça n'arrive que très rarement, je ne vois pas l'intérêt.
- B Non, ça ne m'arrivera pas à moi.
- C Je n'en ai peut-être jamais été victime, mais, oui, il faut que ça nous concerne tous.

9 - Le harcèlement est-il puni par la loi ?

- A Oui
- B Non

Le harcèlement scolaire, défini et expliqué aux enfants par les enfants

■ Définition :

Le harcèlement scolaire est un enchaînement de violence répétée continue sur une longue période, par une personne ou un groupe de personnes à l'égard d'une autre.

■ Les différents types de harcèlement :

Le harcèlement peut être moral, physique, sexuel ou psychologique. Il peut avoir lieu sur les réseaux sociaux, à l'école, que ce soit à l'école maternelle, primaire, au collège ou au lycée.

■ Comment lutter ?

Il existe le **3020**, qui est le numéro gratuit d'écoute et de prise en charge au service des familles et des victimes. Le 3020 est joignable du lundi au vendredi, sauf les jours fériés, de 9 h 00 à 20 h 00, et de 9 h 00 à 18 h 00 le samedi.

En cas de cyberharcèlement (depuis la crise sanitaire, les violences sur la toile sont en nette augmentation), le numéro vert Net Écoute est le **3018**.

Alors, s'il vous plaît, parlez-en car cela pourrait devenir bien pire si vous n'en parlez pas !

■ Conséquences :

En France, 1 enfant sur 10 est harcelé à l'école. Généralement, la victime est ciblée car elle paraît différente. Quand une personne se fait harceler, il y a trois catégories de personnes : le harceleur, la victime et les spectateurs (ceux qui sont témoins de la scène).

La personne harcelée est en grande souffrance : elle n'a plus d'amis, ses notes chutent ou elle n'a plus faim.

Le harcèlement peut engendrer de très graves conséquences : il peut conduire la victime vers la dépression, voire pire, au suicide. Nous savons que, pour les personnes harcelées, cela paraît simple de dire : « Il faut en parler ». Mais, malheureusement, c'est la seule solution pour s'en sortir.

Généralement, si l'élève ne le dit pas aux adultes, c'est parce qu'il a honte, mais il n'y a aucune raison d'avoir honte. Au contraire : **l'élève harcelé est une victime**. Il peut avertir l'établissement et peut même, aussi, demander à la justice de condamner l'auteur du harcèlement et de réparer les préjudices.

■ La justice : selon de l'article 222-33-2-2 du code pénal

« Le fait de harceler autrui par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. »

Aline Legendre

■ Références :

Wikipédia *Harcèlement scolaire*

www.fr.wikipedia.org/wiki/Harc%C3%A8lement_scolaire

[education.gouv.fr/ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports lutte contre le harcèlement à l'école](http://education.gouv.fr/ministère_de_l'Éducation_nationale_de_la_Jeunesse_et_des_Sports_lutte_contre_le_harcèlement_à_l'école)

www.education.gouv.fr/lutte-contre-le-harcèlement-l-ecole



Source : Milan Presse

Bonnes réponses : 1B - 2B - 3B - 4B - 5BD - 6AC - 7B - 8C - 9A